

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°25/2025

Séance du 17 juillet 2025 - 9h30

**RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ À BREST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juillet 2025 à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 7 juillet 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

**Membres présents :**

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Stéphane TRIFILETTI, Richard GUERIT Région Nouvelle Aquitaine ;  
Anne BRACHET, Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT  
Bruno BESSAGUET, UNIMA

**Membres excusés :**

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Région Nouvelle Aquitaine  
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)  
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres

**Contexte :**

Un agent basé à Brest est en arrêt de travail depuis plusieurs mois. Il doit reprendre le travail en juillet en mi-temps thérapeutique. Afin de rattraper une partie du retard de ces projets accumulés durant son absence, il est proposé d'embaucher une personne pour une durée d'un mois.

**Poste**

Ses missions sont :

- Dans le cadre du programme ARTISAN :
  - Coordonner et mettre en œuvre les suivis avant et après travaux (suivi des niveaux d'eau, réalisation de courbes de tarage niveau-débit, relevés de données météorologiques, suivi piézométrique, coordination des suivis biodiversité, etc.) ;
  - Bancariser et participer à l'analyse des données ;
  - Accompagner les maîtres d'ouvrage pour la définition des travaux de restauration en lien avec la coordinatrice du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne ;
  - Participer à l'évaluation des actions et à la rédaction des livrables ;
  - Contribuer aux phases de concertation, de communication et à l'animation du projet sur le territoire (notamment pour la fête de la nature).

- Dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau sur le Néal :
  - Mettre en œuvre les suivis qualité d'eau avant et après travaux sur le bassin versant du Néal ;
  - Contribuer à la bancarisation, à l'analyse et à l'interprétation des résultats.
- Dans le cadre des autres actions du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne (RERZH) :
  - Accompagner les porteurs de projets en lien avec la coordinatrice du RERZH (stratégie de priorisation, définition des travaux et des suivis, appui à la définition des itinéraires techniques, relecture CCTP, réunion, etc.) ;
  - Contribuer à l'organisation des ateliers d'échanges avec les acteurs des territoires ;
  - Contribuer à la réalisation des carnets méthodologiques et techniques ;
  - Contribuer à la communication autour de la restauration des zones humides.
- Participer à la vie de la structure du Forum des Marais Atlantiques et appuyer les collègues en fonction des besoins.

#### Profil recherché

Master 2 ou ingénieur en environnement

#### Technicité et compétences indispensables :

- Connaissances sur le fonctionnement des bassins versants, des écosystèmes aquatiques et humides ;
- Mise en œuvre de suivis de cours d'eau et de zones humides ;
- Connaissances des techniques et travaux de restauration écologique des zones humides et des milieux associés ;
- Pratique des SIG et analyse spatiale ;
- Connaissance des jeux d'acteurs ;
- Relations humaines, adaptabilité ;
- Gestion de son activité de terrain en autonomie ;
- Autonomie et sens de l'initiative ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- Permis B.

#### Technicité et compétences appréciées :

- Environnement territorial ;
- Techniques de communication ;
- Méthodes d'ingénierie de projet ;
- Techniques de travail coopératif ;
- Bases de données, tableaux de bord.

Le poste sera créé pour une période de 1 mois (du 1er au 31 août 2025) avec une possibilité de prolongation du 1er au 15 septembre 2025, à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 395, majoré 444 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

**Décision du comité syndical**

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De recruter un agent contractuel selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

**Nombre de membres :**

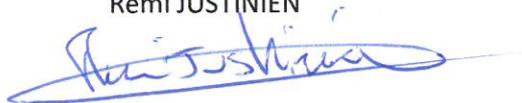
En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 11

**Votes :**

Pour : 18  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,  
Alain BURNET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2025 \_ \_ \_ \_

Accusé de Réception Préfecture  
Reçu le : \_ \_ / \_ \_ / 2025

**AR Prefecture**

017-251710398-20250717-2025JUIL003-DE  
Reçu le 01/08/2025